

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Renée MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 007-679/13/CC

■ Programme Opérationnel FSE 2007-2013 - Enveloppe FSE Quartiers Sensibles - Reprogrammation et attribution d'aide FSE DES 13/10492/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 3.3.2 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FSE PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre Contrats Urbains de Cohésion Sociale de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- le dispositif PAPEJ (point d'accueil pour les jeunes dans les quartiers),
- les clauses d'insertion dans les marchés publics.

Le préfet de région, par courrier du 2 avril 2010, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole une subvention globale FSE de 1 035 000 euros, dont 35 000 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 2 076 600 euros (Commission Régionale de Programmation du 26 février 2010).

Une convention de gestion de la subvention globale FSE « Quartiers sensibles », approuvée par délibération RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 7 mai 2010.

A ce jour, 45 aides FSE ont été votées pour un montant total FSE de 991 264 euros (96% de l'enveloppe). C'est au titre de l'Assistance Technique que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a déposé une demande de subvention FSE d'un montant de 35 000 euros pour une dépense éligible de 50 000 euros TTC. La mission d'assistance technique porte sur un soutien aux contrôles ainsi qu'un accompagnement de type « démarche qualité ».

Par ailleurs, suite à des changements dans les plans de financements, trois opérations doivent être présentées à la reprogrammation.

Suite à l'avis favorable du comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 26 septembre 2013 et du comité Elus Europe du 7 octobre 2013, le présent rapport vise à :

- Voter l'aide FSE de 35 000 euros sur une dépense éligible de 50 000 euros TTC au bénéfice de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour la réalisation de l'opération n°46583 « Assistance Technique Subvention Globale MPM FSE Quartiers Sensibles n°35274 »
- Reprogrammer l'opération « PAPEJ 2010 » de l'association MPT KLEBER

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Une aide FSE de 19 050 euros sur une dépense éligible de 44 050 euros TTC a été votée lors du conseil de communauté du 28 juin 2010. La convention FSE a été signée le 8 novembre 2010. Suite à l'établissement du rapport de contrôle de service fait, le service instructeur a constaté que le cofinancement du conseil général, conventionné à hauteur de 5 000 euros, a en fait, été mandaté à hauteur de 8 000 euros : une reprogrammation est donc nécessaire pour prise d'un avenant

- Reprogrammer l'opération « Développement et animation des clauses de promotion de l'insertion et de l'emploi 2013 » de l'association Ciotat Emploi Initiatives (PLIE MPM Est)

Une aide FSE de 15 000 euros sur une dépense éligible de 34 355,15 euros TTC a été votée lors du conseil de communauté du 28 juin 2013. La convention FSE a été signée le 3 septembre 2013. Le bénéficiaire a déposé le 13 septembre 2013, une demande de modification du coût de l'opération et du montant de la demande FSE. ; le coût est ramené à 30 000,03 euros TTC et le montant FSE à 11 574,33 euros.

- Reprogrammer l'opération « Développement et animation des clauses de promotion de l'insertion et de l'emploi 2013 » de l'association EMERGENCE(s) PLIE MPM Centre

Une aide FSE de 54 662 euros sur une dépense éligible de 107 177 euros TTC a été votée lors du conseil de communauté du 28 juin 2013. La convention FSE est en cours de signature.

Le bénéficiaire a déposé le 17 septembre 2013, une demande de modification du coût de l'opération et du montant de la demande FSE. ; le coût est ramené à 105 090 euros TTC et le montant FSE à 52 575 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FSE 2007-2013 « Axe 3.3.2 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- La Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 2 avril 2010 ;
- La délibération RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- La convention de subvention globale FSE « Quartiers sensibles » du 7 mai 2010 ;
- L'appel à projets « PAPEJ 2012 » lancé le 16 novembre 2011 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le Comité Régional de Programmation du 4 mars 2013 ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 26 septembre 2013 et le comité Elus Europe du 7 octobre 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE aux porteurs de projet leurs permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 3.3.2 « quartiers sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la Communauté Urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emploi mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la demande de subvention et est votée l'aide FSE de 35 000 euros sur une dépense éligible de 50 000 euros à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour la réalisation de l'opération « Assistance Technique Subvention Globale MPM FSE Quartiers Sensibles n°35274 ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Sous Politique B340 Nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et Nature 2042 pour les subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Opération 2010/0090 « SG FSE Axe 3. 3.2 Quartiers sensibles ».

La subvention FSE est attribuée en cofinancement du projet présenté selon le plan de financement qui sera annexé à la convention FSE qui découlera de cette décision.

Article 2 :

Sont approuvés les reprogrammations et les avenants qui en découlent pour les opérations suivantes :

- « PAPEJ 2010 » de l'association MPT KLEBER
- « Développement et animation des clauses de promotion de l'insertion et de l'emploi 2013 » de l'association Ciotat Emploi Initiatives (PLIE MPM Est)
- « Développement et animation des clauses de promotion de l'insertion et de l'emploi 2013 » de l'association EMERGENCE(s) (PLIE MPM Centre)

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les notifications, conventions et avenants FSE qui découlent de ces décisions.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI